

2018



CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SOCIAL

www.erasme.fr

DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS) géré par l'association ERASME prépare au « **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé** » (DEES) et au « **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur** » (DEME).

Il participe au réseau national des écoles de formation en éducation spécialisée des **CEMEA** et à l'association **UNAFORIS** qui réunit l'ensemble des établissements de formation en travail social de France.

Le CRFMS - ERASME est subventionné par le **Conseil Régional OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée**

Dans le cadre de programmes européens organisés par le Conseil Régional, certain.es stagiaires de seconde année ont la possibilité d'effectuer un stage pratique de **mobilité en Espagne**.

Les formations du CRFMS visent à qualifier des professionnels capables d'intégrer à l'action éducative les dimensions d'environnement social, économique et culturel. Elles sont fondées sur le collectif, l'engagement et l'expérimentation.



Rappel des procédures d'admission

L'inscription et le suivi des épreuves d'admission s'effectuent **exclusivement en ligne** pour notre centre de formation sur le site www.erasme.fr à partir du **2 octobre 2017 jusqu'au 17 novembre 2017 (inclus)** pour la rentrée 2018. Chaque candidat.e inscrit.e suivra **en ligne, sur un espace internet personnel**, l'évolution des étapes de son dossier d'admission (convocation aux épreuves, résultats...). Aucun courrier ou mail n'est adressé pour informer les candidat.es.

L'épreuve d'admissibilité (écrit) est organisée conjointement avec l'IFRASS et notre école.

Le protocole est présenté dans le document commun du dossier d'inscription : « procédures d'admission ».

Les épreuves orales d'admission sont organisées par le CRFMS-ERASME. Le protocole des épreuves est présenté dans ce document.

L'admission est déclarée à l'issue des résultats des épreuves d'admission en une ou deux phases, selon les situations.

Le diplôme d'état peut se préparer dans le cadre de trois situations différentes :

Statut Scolaire

Formation Niveau IV (Moniteur Educateur)

Les élèves Moniteurs Educateurs sont considéré.es comme scolaires et doivent s'assurer à titre personnel d'une assurance sociale (volontaire ou par un parent).

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emplois, bénéficiaires d'une allocation de formation attribuée par le Pôle emploi, relèvent du système de couvertures propres à ces statuts.

Salarié.es ou contrat d'apprentissage

Sont salarié.es les personnes ayant un contrat avec un employeur ou bénéficiant d'un financement d'un fond d'assurance formation. Elles continuent à être rémunéré.es pendant leur formation et bénéficient donc du régime de Sécurité Sociale des salariés (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIF, ...)

Les conditions administratives et financières de formation

Allègements de formation

Des allègements et des dispenses de formation théorique ou pratique peuvent être accordés en référence aux textes (arrêté du 18/10/2012).

Le détail des allègements et dispenses possibles est précisé dans le dossier « procédures d'admission ».

La nature des allègements est étudiée individuellement dans le cadre d'un protocole interne au CRFMS.

Droits d'inscription et frais de scolarité

Droits d'inscription : 184 € pour toute inscription *

*Les boursiers doivent s'acquitter de cette somme et seront remboursés ultérieurement par le Conseil Régional.

frais de scolarité prévisionnels :

338 € pour les élèves (tarif 2017 non actualisé)

710 € pour les salariés et les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une allocation de formation (tarif 2017 non actualisé)

La Région Occitanie prend en charge les frais de scolarité des personnes remplissant certaines conditions :

- Etre inscrit.e sur un parcours complet ;
- Etre demandeur d'emploi à la date de démarrage de la formation.

Sont exclues de cette prise en charge par la Région :

- Les fonctionnaires en disponibilité et les personnes en congés parental ;

- Les personnes en CDI de plus de 78h qui rompt son contrat de travail après la date d'inscription au concours sauf si le CDI relève du secteur de l'aide à domicile ;
- Les personnes ayant suivi une formation sanitaire et sociale de niveau 4 depuis moins de 2 ans.

Règlement intérieur et formalités administratives

L'inscription ne devient effective qu'après retour de l'ensemble des pièces administratives, des règlements financiers et de la signature du règlement intérieur du CRFMS.

Bourses et rémunérations

A titre d'information, les aides financières dont peuvent bénéficier les candidat.es sont les suivantes :

- * Bourse d'étude du secteur social attribuée par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- * Rémunération professionnelle dans le cadre de la réglementation en vigueur ou d'un CIF.
- * Rémunération dans le cadre de droits Pôle emploi. Dans ce cas, les conventions doivent impérativement être établies et signées avant l'ouverture de la formation. Il convient de bien identifier vos droits et d'engager des démarches assez tôt pour respecter ces délais.

Assurances

Les personnes en formation sont couvertes au titre des accidents et de la responsabilité civile dans le cadre des activités de formations (y compris stages) par l'assurance du Centre de Formation (MAIF).

Dossier de santé

A l'entrée en formation les élèves devront fournir un certificat de non contagion.

DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

« Extrait du référentiel professionnel de Moniteur-éducateur. »

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents :

- Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.
- Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS), est géré par l'association E.R.A.S.M.E. (Elan Régional pour l'Action Solidaire et les Métiers de l'Education)

Une histoire :

Il a été créé en 1959 par les C.E.M.E.A. qui en ont assuré la gestion jusqu'à 2004. Au fil des années, il a participé au mouvement de structuration des formations aux professions éducatives et sociales en Midi-Pyrénées. Après avoir formé des moniteurs de maisons d'enfants, il a obtenu les agréments pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs.

Il a participé à la création de formations pour les directeurs et cadres du social au sein desquelles il est toujours impliqué.

Avec la volonté de prendre en compte les situations de risques et de souffrances psychosociales liées aux mutations et précarités sociales, le CRFMS, qui est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de coopération avec le centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant de Toulouse, s'est installé en juin 2016 dans des locaux de formation de cet hôpital.

Les valeurs associatives :

L'association E.R.A.S.M.E. promeut un modèle d'intervention sociale basé sur la participation des populations, la non-discrimination, l'économie solidaire afin que chacun puisse être "acteur selon ses moyens, bénéficiaire selon ses besoins".

Le projet du CRFMS, fondé sur les principes de l'éducation populaire, s'est inscrit dans les mouvements pédagogiques de l'éducation nouvelle. Il a été engagé dans l'action novatrice de la psychothérapie et de la pédagogie institutionnelles et s'est ouvert aux apports des différentes sciences humaines et sociales. Il reprend à son compte les recherches sur le genre et remet en cause le caractère discriminant et arbitraire des normes attribuées aux femmes et aux hommes. Il est fondé sur le respect de la personne dans ses droits et ses aspirations, sur l'égalité des femmes et des hommes, sur l'importance du milieu de vie et de la culture dans le développement humain, sur les idéaux de laïcité, de liberté, d'égalité et de justice.

Des méthodes d'éducation active

✓ **Pratique du collectif :**

Conseil de promotion. Cette instance réunit régulièrement l'ensemble d'une promotion et les formateur.trices référents. Ce moment de travail a pour objet, le traitement des questions et les aménagements liés à l'organisation et aux contenus pédagogiques mais aussi la construction de projets.

Sessions de vie collective en internat. Organisée par promotions sur 4 et 5 jours, elles sont le support à un travail de formation active où chacun se trouve impliqué sur le rôle et la fonction du moniteur éducateur au sein des collectifs. Elle est fondée sur la démarche de projet collectif, l'organisation des cadres de vie et du quotidien, la conduite de médiations éducatives et l'initiation à la découverte d'un environnement humain et naturel.

Commission de validation des semestres. A l'issue de chaque année scolaire, une commission présidée par le directeur pédagogique et réunissant les délégué.es de promotion, les formateur.trices responsables du suivi pédagogique entend, statue et valide les parcours de formation.

Conseil d'établissement. Réuni au minimum 4 fois par an, y participent tous les délégué.es de promotion, des personnels du CRFMS élus et la direction. Il est présidé par un.e étudiant.e élu.e parmi ses membres. Il a pour objet de produire des avis et des propositions sur tous les aspects concernant l'organisation de la formation en prenant en considération ce qui remonte des promotions.

✓ **Pratique de l'activité et de projet**

Sessions de techniques éducatives. Celles-ci sont abordées non seulement en tant que support potentiel de médiation éducative, mais aussi, en tant qu'objet de formation à part entière. En effet, la confrontation à une pratique d'activité est un moyen de perfectionnement personnel autant que professionnel.

Elles peuvent prendre la forme de stages ou de réalisations ponctuelles. Elles s'articulent avec des apports théoriques sur l'activité, la médiation et l'observation.

Projet coopératif. Il consiste soit à effectuer un travail de recherche sur un thème majeur constituant l'identité sociale, tel que la santé, l'école, la culture, la famille, soit à participer à la réalisation d'un projet collectif. Ces recherches associent de la documentation et du travail d'enquête auprès de services, associations, personnes ressources. Elles font l'objet d'une restitution et peuvent aboutir sur une action commune au sein des réseaux rencontrés à cette occasion.

✓ **Pratique de l'analyse**

Groupe de suivi de formation. Au rythme d'une séance par semaine au C.R.F.M.S., il réunit un groupe de stagiaires et est animé par un formateur.trice. Il a pour objet de permettre un travail d'intégration des connaissances, d'appropriation des savoirs, en particulier dans l'articulation théorie-pratique. Les projets, les choix de terrain de stages pratiques et le suivi de l'alternance se traitent dans cette instance.

Groupe d'analyse de la pratique. Des séances sont organisées régulièrement durant le déroulement d'un stage pratique. Il réunit un groupe de stagiaires et est animé par un professionnel de terrain. Son but est de permettre un travail d'élucidation des pratiques et situations rencontrées sur le terrain. Il s'agit de mieux saisir les questions liées à l'institutionnel, au travail d'équipe, à la relation avec les publics, à la complexité des différents modes de prise en charge. Exposer une situation, prendre la parole, écouter, analyser, assurer une prise de notes et restituer sont les principales capacités travaillées ici.

✓ **Pratique de l'évaluation**

Evaluations sommatives Le dispositif de formation prévoit des éléments de contrôle des connaissances et d'évaluations en référence aux textes.

Séquences d'évaluation formative. Celles-ci se déroulent à l'issue de chaque phase de formation. Organisées en petits groupes, ces évaluations constituent l'occasion d'un retour sur le parcours réalisé ainsi que d'une analyse sur les acquis et les manques perçus par stagiaire et observés par le formateur.trice. A l'issue de cette évaluation un projet de travail spécifique peut être mis en place.

✓ **Suivi individualisé, tutorat**

Sous la forme de rencontres régulières, programmées avec un formateur.trice – référent, il a pour but la mise en projet formatif. Ces rencontres s'appuient sur les éléments d'évaluations mais elles constituent aussi des moments particuliers de mise en perspective, de mobilisation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1) Le cadre réglementaire :

Formation en centre de formation : 950 heures

Domaine de Formation 1 – 400h
Accompagnement social et éducatif spécialisé

Domaine de Formation 2 - 300h
Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Domaine de Formation 3 -125h
Travail en équipe pluri-professionnelle

Domaine de Formation 4 - 125h
Implication dans les dynamiques institutionnelles

Formation sur sites professionnels : 980 heures

2) Le cursus complet Moniteur-éducateur

Cursus <i>Amplitude 20 mois</i>	1^{ère} année – (semestres 1 et 2)	2^{ème} année (semestres 3 et 4)
Formation en centre 950h - 27 Semaines	520 heures	430 heures
Formation sur les sites professionnels 980 h - 28 semaines	600 heures	380 heures :

A ces temps de formation en centre ou sur les sites professionnels, il faut rajouter du temps de travail personnel (lecture, travaux individuels ou collectifs à réaliser, écrits de certification, participation à des journées d'étude...).

Nouveauté : la formation de moniteur éducateur peut être suivie en contrat d'apprentissage

EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CRFMS

Les candidat.es admis.es à l'issue de l'épreuve d'admissibilité (écrit) et les candidat.es dispensé.es de celle-ci sont convoqué.es par le Centre de Formation pour passer les épreuves orales d'admission.

Il s'agit d'examiner les candidat.es dans trois investigations et, à l'issue d'une synthèse, de les classer par ordre de priorité d'admission en fonction de la note générale obtenue.

Le jury est composé de professionnel.les du secteur social et médico-social et de formateur.trices.

Ces épreuves orales d'admission comprennent :

- **Un entretien psychologique avec un psychologue (durée : 20 mn)**

Objectifs

- Déceler des contre-indications psychologiques à un accès à une responsabilité éducative professionnelle,
- Constaté un bon équilibre émotionnel permettant de s'exprimer sur soi-même sans être sous l'emprise d'une émotion débordante,
- Déceler l'existence de processus défensifs barrant la relation aux autres et barrant toute interrogation personnelle,
- Vérifier la capacité à témoigner de manière cohérente et critique de ses expériences personnelles,
- Vérifier l'existence d'un positionnement clair par rapport à des pratiques interdites.

Cette épreuve est notée sur 20.

- **Un entretien professionnel et de formation (durée : 20 mn)**

Objectifs :

- Evaluer la tonicité du-de la candidat.e à s'engager dans des projets et des actions de terrain auprès de personnes en difficulté,
- Evaluer ses aptitudes à s'interroger et à raisonner sur ses expériences,
- Evaluer l'adéquation entre les représentations de la formation du-de la candidat.e et le projet du CRFMS.

Cette épreuve est notée sur 20.

- **Une situation de groupe (durée : 3/4 heure)**

Réalisation d'une activité en groupe

Objectifs :

Mesurer :

- Le mode d'implication et le positionnement dans un collectif,
- Les capacités de communication et de coopération dans un travail de groupe,
- Les capacités d'observation, de distanciation et d'acceptation des critiques.

Cette épreuve est animée par deux personnes (formateur.trices ou professionnel.les). Elle est notée sur 20.

Résultats :

Une réunion de synthèse des jurys permet d'enregistrer les résultats de chaque épreuve, de prendre connaissance du dossier et des résultats à la 1ère partie. Les jurys d'admission proposent une note globale par candidat.e.

Une commission de l'école se réunit à l'issue de l'ensemble des épreuves d'admission ; elle valide les résultats et classe les candidat.es par ordre décroissant. En cas d'égalité sur une note, des critères de classement sont appliqués :

- 1 - meilleure note en entretien professionnel,
- 2 - meilleure note à l'épreuve de groupe.
- 3 - meilleure note en entretien psychologique.

Pour les candidat.e.s admis.e.s, une place dans notre formation leur est réservée jusqu'au **06 mai 2018**, date limite de confirmation de leur inscription. Si leur inscription n'est pas confirmée au plus tard le 06 mai 2018, la place qui leur était réservée sera proposée à un.e autre candidat.e inscrit.e de la liste des admissibles.

Les candidat.es admis.es doivent participer aux **journées de prérentrée programmée les 7 et 8 juin 2018**, transmettre les documents administratifs demandés et régler les frais d'inscription et de scolarité pour que leur inscription en formation soit effective.

Les candidat.es admis.es qui ont fait une demande de financement dans le cadre d'un congé individuel de formation peuvent, s'ils-elles n'ont pas obtenu ce financement au moment de la confirmation d'inscription, garder le bénéfice de l'admission un an, sous condition de justifier d'une demande de financement de formation en cours.

SCHEMA DU DEROULEMENT DE LA FORMATION MONITEUR EDUCATEUR

